|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | *Lycée Pape Clément****1 rue Léo Lagrange******BP 90******33 605 PESSAC Cedex***🕾 : 05 57 26 63 00 |  |

**APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Règlement de la Consultation (RC)**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

**Etabli en application du Code de la commande publique**

# Marché en Procédure adaptée (MAPA) – Article L 2123-1 et suivants du C.C.P.

 **OBJET DE LA CONSULTATION**

**LOT UNIQUE : IMPRIMANTE 3D - Type 2**

**Date limite de réception des offres**

**Exclusivement par voie dématérialisée via le site aji-France.com :**

**JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 à 12 heures**

*Le présent document comprend 6 pages numérotées de 1 à 6*

**Règlement de la consultation**

**Nom et Adresse de l’organisme acheteur**

Lycée Pape Clément (Etablissement Public Local d’Enseignement)

1 rue Léo Lagrange

BP 90

33 605 PESSAC Cedex

🕾 : 05 57 26 63 00 🖳 : ce.0332722e@ac-bordeaux.fr

**Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :**

D'ordre administratif : Mme Hélène LAMBERTI- 🖀 05 57 26 63 00

Courriel : gest.0332722e@ac-bordeaux.fr

D'ordre technique : M Bruno DOSSAT - 🖀 05 57 26 63 01

 Courriel : bruno.dossat@ac-bordeaux.fr

**Site sur lequel les offres doivent être déposées : www.aji-France.com**

**En cas d’impossibilité absolue attestée par le soumissionnaire : par lettre recommandée**

Monsieur le Proviseur

Lycée Pape Clément

1 rue Léo Lagrange

BP 90

33 605 PESSAC Cedex

*Dans ce dernier cas, l’acheteur se réserve le droit de juger du motif d’envoi par courrier pour retenir l’offre.*

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION :**

**Article 1 : Objet et forme du Marché :**

Le présent marché a pour objet l’**ACQUISITION D’1 IMPRIMANTE 3D - TYPE 2 POUR DES SECTIONS DE BAC STI2D.**

Il s’agit d’un marché de fournitures, passé selon la procédure adaptée en application l’article L2123-1 du code de la commande publique.

Tous les produits proposés dans le cadre du présent marché devront respecter les normes en vigueur ainsi que les normes européennes adaptées en normes françaises. La documentation technique comprendra une version française. Le matériel sera déballé sur site, installé et configuré.

Les attestations de conformité ou certificats de qualification devront être joints à l'équipement et vérifiées lors de la visite de vérification qualitative.

**Article 2 : conditions de présentations des plis**

Les candidats déposeront exclusivement sur le site aji-France.com les pièces suivantes :

 - le présent règlement de consultation daté et signé, pour chaque équipement désigné.

 - le document ATTRI1 (acte d’engagement ex. DC3) renseigné, paraphé et signé

 - les offres de prix comprenant le descriptif des matériels ainsi qu’un RIB

 - un mémoire décrivant l’entreprise et des références de marché similaire

 - tout autre élément que le candidat juge utile pour permettre d’évaluer le niveau d’expérience et les capacités techniques

La signature des documents téléchargés doit être manuscrite et originale et émaner de la personne habilitée à engager le candidat.

Les offres déposées sur le site ne seront accessibles par l’acheteur qu’à la date et l’heure fixées dans le présent règlement.

Les offres doivent être conformes techniquement au cahier des charges et **claires sur leur montant (prix en euros TTC)**. Toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications mentionnées ci-dessus sera immédiatement écartée

**La date limite des dépôts de candidature est fixée au :**

**JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 à 12H00**

Tout retard entraînera l’élimination du candidat. Les plis arrivés hors délais seront retournés au candidat sans avoir été ouvert.

Les offres sont valables pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite fixée pour leur réception.

**Article 3 : Attribution du marché et critères de sélection des candidatures :**

La commission technique du Lycée Pape Clément vérifie la conformité des pièces. Si elle constate que des pièces sont manquantes au dossier ou incomplètes, elle peut demander aux candidats de produire ces pièces dans un délai de 7 jours.

Les candidatures non recevables pour insuffisance de garanties techniques et/ou financières ne sont pas admises.

Dans le cas où la consultation est infructueuse, le pouvoir adjudicateur peut utiliser la procédure de marché négocié avec les deux candidats dont l’offre est économiquement la plus avantageuse puis attribue le marché à l’offre jugée la meilleure au regard des critères annoncés ci-dessous.

Le lycée retiendra l’offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères pondérés suivants :

* Critères techniques : 55 %
* Délai de livraison et de mise en service : 15 %
* Critères de formation : 15 %.
* Prix : 15 %

**Article 4: recours et litiges**

Le délai de recours après l’avis de rejet est ramené à 8 jours en raison de l’urgence de la commande (ouverture de section).

En cas de litige dans l’attribution ou l’exécution, seul est compétent le tribunal administratif dans le ressort duquel est situé le lycée Pape Clément.

La voie de la médiation est prioritaire sur toute autre procédure contentieuse **RECAPITULATIF DU C**

 **RECAPITULATIF DU CALENDRIER DU MARCHE**

**DRIER DU MARCHE**

|  |  |
| --- | --- |
| 13 NOVEMBRE 2019 | Publication (site : aji-france.com) |
| 21 NOVEMBRE 2019 | Date limite de réception des offres |
| 26 NOVEMBRE 2019 | Commission de choix- analyse des offres |
| 28 NOVEMBRE 2019 | Notification(s) des offres rejetées |
| 2 DECEMBRE 2019 | Notification au fournisseur retenu |
| 2 DECEMBRE 2019 | Bon de commande |

**SIGNATURES**

|  |  |
| --- | --- |
| *Le candidat* | Fait à Bordeaux, le 11 septembre 2019Le pouvoir adjudicateur,M. J –Michel MARTINEZ, Proviseur |
|  |  |

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

**Article 1 : objet du marché du lot unique**

La consultation concernant le lot unique a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service **d’1 IMPRIMANTE 3D - TYPE 2** pour les sections BAC Sciences et Technologies de l’Industrie et du Développement Durable.

Adresse de livraison :

Lycée Pape Clément

1 rue Léo Lagrange

BP 90

33 605 PESSAC Cedex

**Article 2 : Caractéristiques techniques et performances minimums attendues**

Imprimante 3D - Type 2

Imprimante 3D avec caractéristiques minimales suivantes :

* Volume d’impression 230x150x160 mm
* Résolution : 0.1 – 0.3 mm
* Précision des axes : Z : 0.0025 mm, XY : 0.011 mm
* Vitesse d’impression : 40 – 150 mm/s
* Lot de filaments d’impression
* Formation

**Article 3 : Mise en service :**

Cette offre comprendra :

* Le transport, le dédouanement, la livraison sur site
* Le déchargement et la mise en place de la machine
* Le décaissage et un enlèvement des emballages
* La mise en service interviendra au plus tard deux semaines après la livraison de la machine
* Tous les consommables nécessaires à la mise en service seront prévus par le fournisseur
* La mise en service de la machine et la configuration du logiciel d'exploitation.
* Une formation des utilisateurs sur site d'installation de l’équipement et de prise en mains du/des logiciels et du système. Tous les frais liés à la mise en œuvre de la formation (consommables, outillages, documentations) seront à la charge du prestataire.

**Article 4 : Garantie**

La garantie devra couvrir l’intégralité des coûts de maintenance et de réparation pour une durée de 1 an minimum d’utilisation (pièces, main d’œuvre et déplacement). Seuls sont exclus de la prise en charge les frais de réparation liés à des dégradations volontaires.

Aucun frais de déplacement ne pourra être réclamé par la société attributaire dans la mesure où celle - ci se déplace dans le cadre de la garantie du matériel.

**Article 5 : Documentation**

La documentation sera fournie en en français :

* Notice d’utilisation du système,
* Guide de maintenance.

**Article 6 : Conformité du matériel**

La machine devra être conforme aux directives européennes CE. Tous les certificats de conformité nécessaires seront fournis à la réception de la machine au lycée.